



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET DE LA VILLE

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville en 2018. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le Compte Administratif se présente formellement de la même manière que le budget afin de permettre une comparaison.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le Compte Administratif dégage un résultat

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Dans tous les cas le résultat cumulé des deux sections ne doit pas être déficitaire.

Une fois le compte administratif voté, le Conseil Municipal vote une délibération d'affectation des résultats.

Le Compte Administratif doit être en concordance avec le compte de gestion

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

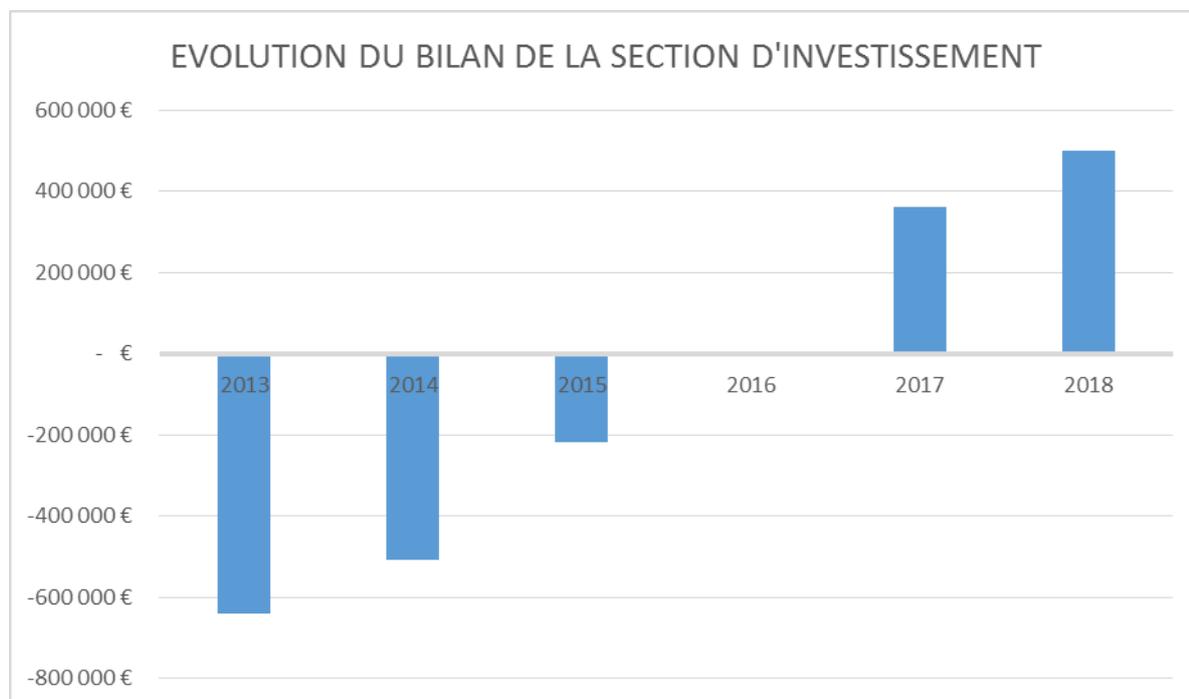
Les données synthétiques se présentent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice :	11 917 425,09 €	3 452 248,31 €
Dépenses de l'exercice :	10 964 251,50 €	3 311 936,69 €
Résultat de l'exercice :	953 173,59 €	140 311,62 €
Résultat reporté 2017 :	0 €	360 303,35 €
Résultat de clôture :	953 173,59 €	500 614,97 €

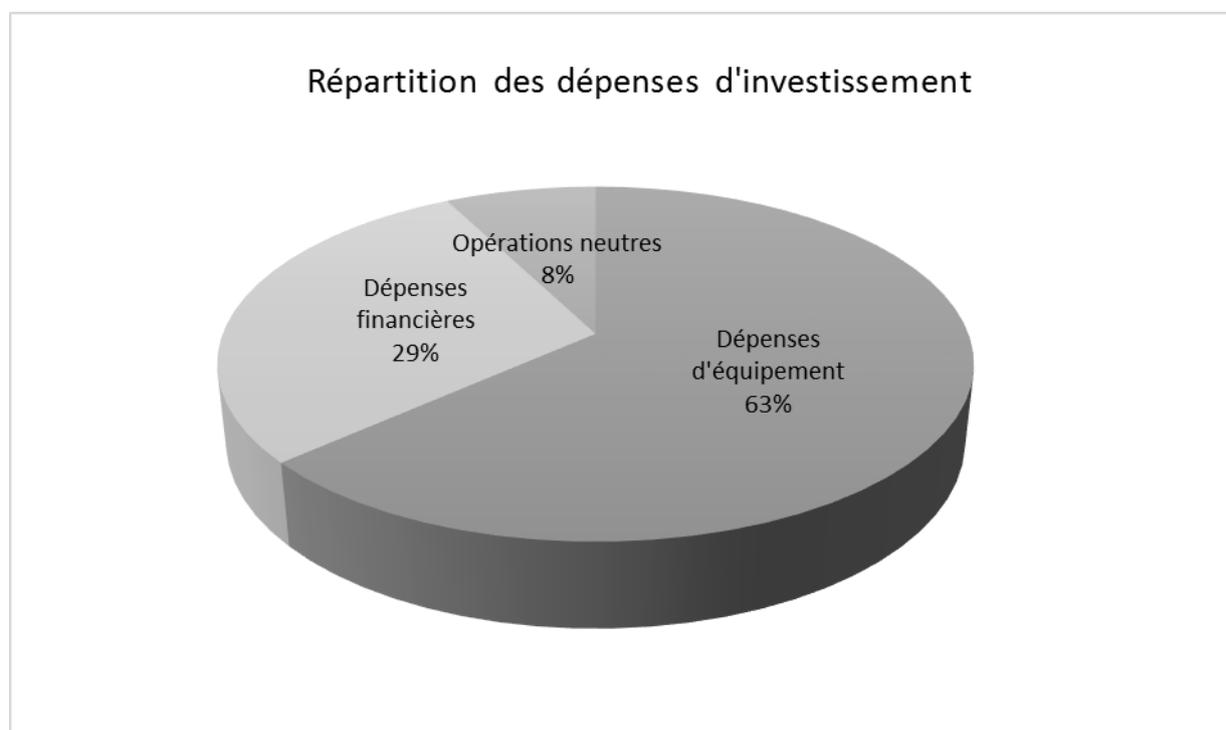
A - RESULTAT DE L'EXERCICE	953 173,59 €
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	0 €
C- RESULTAT A AFFECTER	953 173,59 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	140 311,62 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	360 303,35 €
D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	500 614,97 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	741 476,82 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	358 555,18 €
E - SOLDE DES RESTES A REALISER	(-) 382 921,72 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	117 693,25 €

Section d'investissement

L'année 2018 fait apparaître un excédent d'investissement de **500 614,97 €** composé du report de l'excédent 2017 de **360 303,35 €** et de l'excédent de 2018 de **140 311,62 €**.



Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de **3 311 936 €**, elles se décomposent principalement comme suit :



Les dépenses d'équipement représentent **2 101 169 €**, les remboursements d'emprunts **959 473 €** et les opérations d'ordre et neutres **251 294 €**.

Investissement dépenses

Les principales dépenses d'équipement sont :

A) Les services généraux de la Ville : 537 033 €

- Mise en accessibilité des bâtiments communaux (259 143 €)
- Autres travaux dans les bâtiments de la Ville (85 116 €)
- Audit énergétique des bâtiments de la Ville (34 398 €)
- Equipement Informatique, logiciels et audit informatique (112 851 €)

B) Sécurité publique : 89 783 €

- Extension de la vidéo-protection (66 246 €)
- Remplacement du véhicule de police (20 500 €)

C) Enseignement-éducation : 239 461 €

- Réfection de la façade de l'école Prevel (40 686 €)
- Dédoublage des classes de CP à l'école Victor Hugo et Sévigné (38 791 €)
- Autres travaux dans les écoles (95 611 €)
- Matériel divers pour les écoles (10 154 €)
- Matériel informatique (22 226 €)
- Mobilier (10 826 €)

D) Culture et patrimoine : 40 669 €

- Divers travaux et achat de matériel à l'espace culturel et à la médiathèque.
- Réfection du monument aux morts (18 931 €).

E) Jeunesse et sports : 919 396 €

- Participation financière de la Ville à la construction du complexe sportif de la Villette (838 066 €)
- Travaux divers dans les stades, salles de sports et centres de loisirs (33 341 €)
- Installation d'un système d'arrosage automatique au stade Sastre (13 380 €)
- Achat de matériels divers (34 607 €)

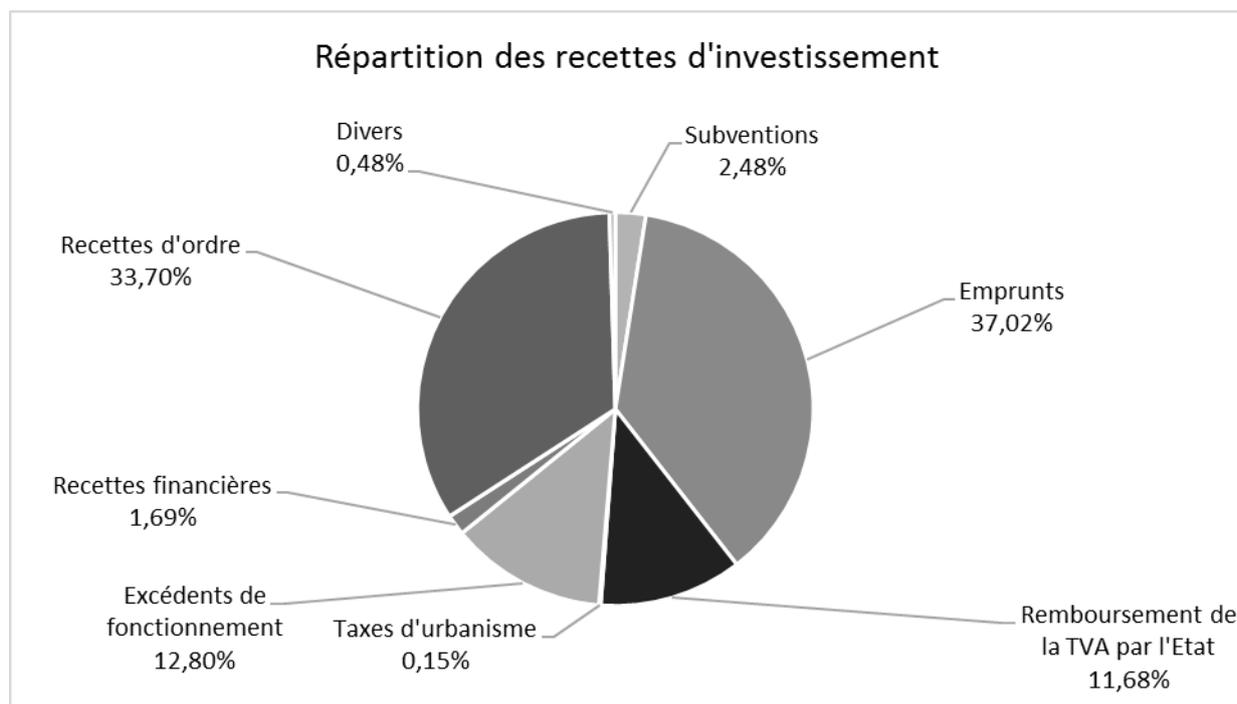
F) Interventions sociales et familles : 65 732 €

- Travaux dans les locaux du CCAS, de la halte-garderie et de la résidence autonomie Maurice LADAM (36 614 €)
- Informatisation du CCAS (23 030 €)

G) Aménagements et services urbains : 221 155 €

- Etudes en vue de la réhabilitation des Tissages (52 712 €)
- Début de l'aménagement place Suchetet (43 360 €)
- Achat de matériel pour le service environnement, pour les espaces verts, le fleurissement urbain (52 919 €)

Investissement recettes



Le montant de l'excédent de fonctionnement 2017 reporté sur 2018 s'élève à **441 760 €**.

Les subventions d'investissement s'élèvent à **85 579 €**.

Les remboursements par la Métropole des frais d'emprunt relatifs aux transferts de compétences (voirie, éclairage public) s'élèvent à **58 349 €**.

Les écritures d'amortissements et de sortie d'inventaire du patrimoine, s'élèvent à **1 163 442 €**.

Les taxes d'urbanisme sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments pour les dossiers déposés avant le transfert à la Métropole s'élèvent à **5 194 €**.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**FCTVA**) basé sur les dépenses réelles d'investissement 2017 s'élève à **403 384 €**.

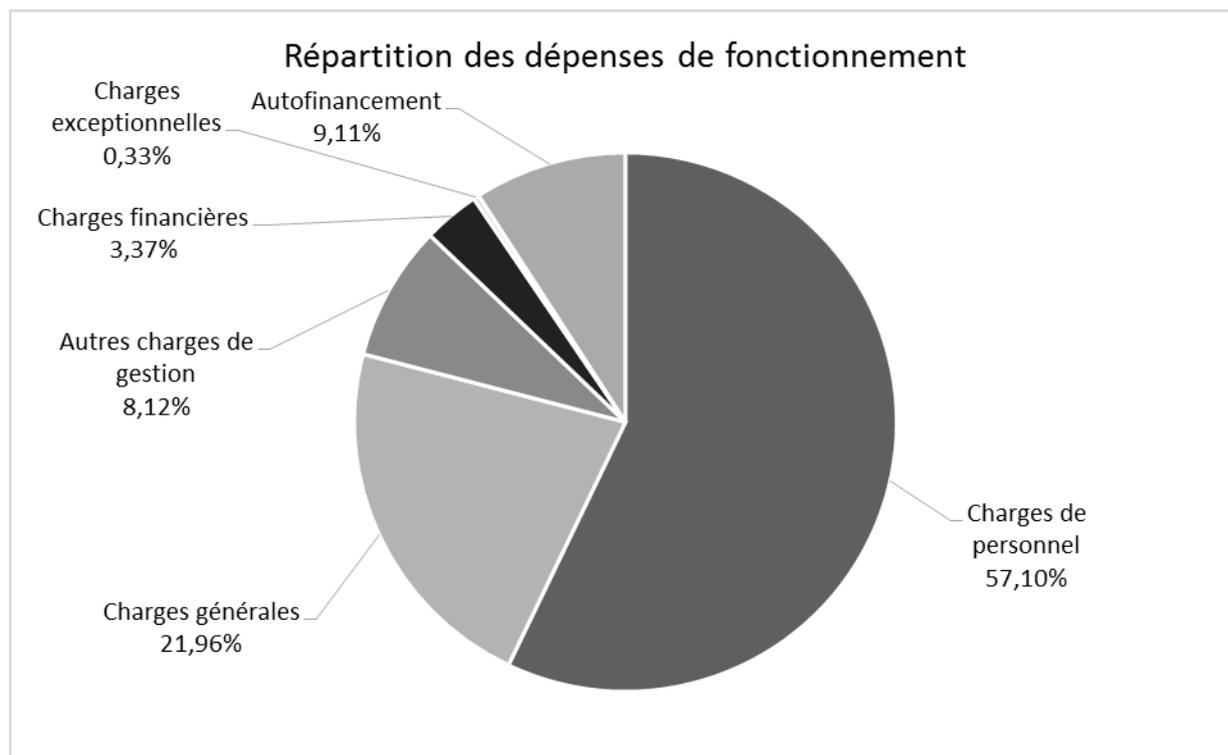
Le Montant des nouveaux emprunts s'élève à **1,278 million d'euros** en 2018. Le ratio de désendettement diminue très fortement s'établissant à 7,2 années en 2018 contre 10,39 en 2017 et reste largement en deçà de la limite recommandée de 12 ans. La période est propice à privilégier l'endettement : en effet, bien que la dette ait augmenté de 2,4 millions d'euros sur la période 2014/2015, le montant des intérêts a diminué de **71 000 €** entre 2014 et 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
CAF BRUTE M€	1 502 €	1 196 €	1 303 €	1 137 €	1 687 €
DETTES EN M€	9 705 €	9 895 €	10 989 €	11 819 €	12 139 €
RATIO DESENDETTEMENT EN ANNEE	6,46	8,27	8,43	10,39	7,20
CHARGE INTERETS	437 146 €	416 236 €	392 924 €	373 928 €	366 418 €

Section de Fonctionnement.

La section de fonctionnement dégage un résultat de **953 173,59 €** contre **441 760 €** en 2017. Cette somme est intégralement affectée au financement des investissements 2019.

Fonctionnement dépenses.



Evolution des dépenses depuis 2014 :

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	2018
CHARGES GENERALES	2 854 124 €	2 495 684 €	2 306 830 €	2 439 391 €	2 327 845 €
CHARGES DE PERSONNEL	6 238 261 €	6 106 921 €	6 108 214 €	6 342 960 €	6 268 519 €
AUTRES CHARGES	872 251 €	951 131 €	896 361 €	902 452 €	827 193 €
CHARGES FINANCIERES	437 146 €	416 236 €	392 924 €	373 928 €	366 418 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 520 €	150 756 €	92 204 €	37 143 €	10 834 €
AMORTISSEMENTS ET ORDRES	721 529 €	801 045 €	1 093 452 €	1 011 983 €	1 163 443 €
TOTAL	11 143 831 €	10 921 773 €	10 889 985 €	11 107 857 €	10 964 252 €

Le chapitre des charges à caractère général s'élève à **2 327 845 €** en diminution de **4,57%**. Cette baisse est à la fois due à la baisse du coût de prestations suite à la

passation de nouveaux marchés mais également à un recours moindre à des prestations extérieures.

Les charges de personnel sont en diminution de **1,17%**. Cette diminution est principalement due à la maîtrise de la masse salariale, mais également à la diminution des taux de cotisations patronnales (Maladie et Pôle Emploi).

Les autres charges de gestion courante regroupent les subventions en particulier au CCAS pour **415 000 €**.

L'enveloppe pour les subventions aux associations, en particulier les clubs sportifs, a été maintenue pour un montant de **225 268 €**.

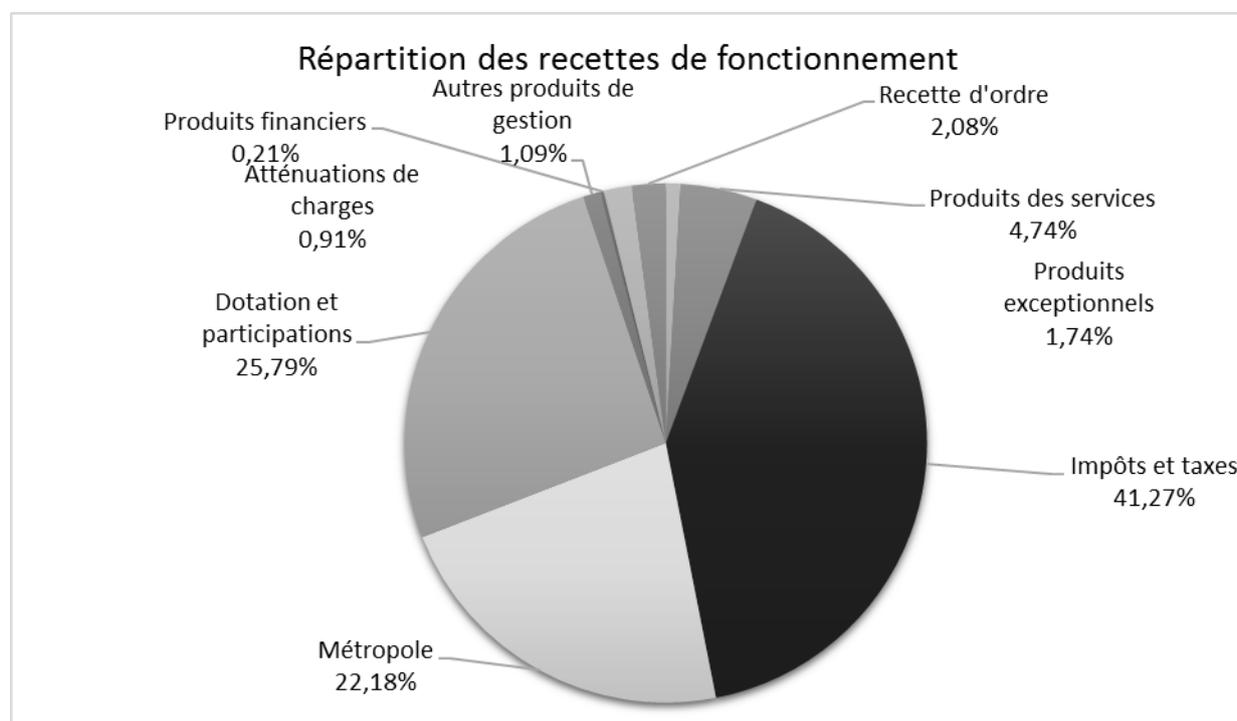
Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts contractés antérieurement. La charge de la dette est en diminution de **2%** et s'établit à **366 418 €**.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **10 834 €**.

3 568 € sont consacrés aux chantiers éducatifs et aux primes des stagiaires. **138 stagiaires** ont été accueillis en 2018

Fonctionnement recettes

Répartition des recettes par catégorie :



	2014	2015	2016	2017	2018
Atténuation de charges (remboursement contrats aidés principalement)	160 237 €	218 170 €	198 687 €	159 521 €	108 811 €
Produits des services	596 924 €	556 311 €	554 517 €	579 217 €	564 565 €
Impôts	4 090 055 €	4 282 167 €	4 266 401 €	4 308 771 €	4 408 346 €
Taxes	400 907 €	418 040 €	345 116 €	397 224 €	509 431 €
Métropole	2 883 884 €	2 332 409 €	2 470 204 €	2 588 557 €	2 668 144 €
Dotations forfaitaire	2 140 543 €	1 907 342 €	1 641 633 €	1 510 674 €	1 518 920 €
Dotations de solidarité Etat	588 712 €	470 679 €	579 920 €	631 233 €	677 127 €
Autres dotations et participations	362 151 €	307 297 €	370 838 €	368 540 €	335 700 €
Compensations Etat	545 307 €	639 433 €	530 214 €	540 857 €	541 198 €
Autres produits de gestion	94 705 €	100 270 €	108 980 €	111 819 €	129 468 €
Produits financiers	9 158 €	9 150 €	9 146 €	9 120 €	50 €
Recettes exceptionnelles	129 132 €	175 464 €	198 400 €	158 452 €	207 806 €
	12 001 715 €	11 416 732 €	11 274 056 €	11 363 985 €	11 669 566 €

Les remboursements sur rémunérations du personnel représentent une somme de **108 811 €**. Cette somme correspond principalement aux remboursements des contrats aidés par l'Etat et des remboursements des indemnités journalières par la CPAM.

Les produits des services et du domaine s'élèvent à **564 565 €**. Il s'agit de recettes concernant les concessions, les redevances et taxes funéraires, les recettes du service culturel ainsi que la restauration scolaire et les centres de loisirs.

Les impôts et taxes, constitués des contributions directes, des droits de place, des taxes sur l'électricité, taxes sur la publicité extérieure ainsi que les taxes additionnelles aux droits de mutation, génèrent une recette de **4 917 777 €**, soit une augmentation de **211 783 € (+ 4,5%)** sans augmentation des taux des différentes impositions communales.

Le montant des impôts se situe à **4 408 346 €**. Ils représentent **37,77%** des recettes réelles de fonctionnement en 2018. Pour rappel, la Ville n'a pas augmenté les taxes foncières et d'habitation depuis 2009.

L'attribution de compensation de la Métropole s'élève à **1 938 393 €** contre **1 926 893 €** en 2017 soit une augmentation de **0,60 %**.

La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole a augmenté de **12,95 %** passant de **475 966 €** à **537 601 €**.

La Métropole a été pour la quatrième année bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui représente une péréquation entre intercommunalités. Cette attribution financière a pu être reversée aux communes. Pour notre ville ce reversement a représenté **167 442 €** contre **158 478 €** en 2017. Cette dotation dépend de la richesse relative des intercommunalités.

L'ensemble des reversements de la Métropole représente **22,86%** des recettes réelles de fonctionnement.

Les taxes sur l'électricité, assises sur la consommation finale des usagers, sont en diminution à **170 643 €** contre **175 433 €** en 2017.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation s'élèvent à **300 859 €** contre **184 276 €** en 2017. Ces taxes évoluent en fonction des transactions immobilières réalisées sur la Commune en volume et surtout en valeur.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à **2 196 047 €** soit une augmentation de **2,53%**.

La **DGF** se décompose en :

- Dotation Forfaitaire : **1 518 920 € (+ 0,55 %)**
- Dotation de Solidarité Urbaine : **611 623 € (+ 6,27%)**
- Dotation Nationale de Péréquation : **65 504 € (+ 17,56%)**

La Caisse d'Allocations Familiales a subventionné la commune à hauteur de **122 022 €** pour le secteur jeunesse (centres de loisirs et le périscolaire).

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle s'élève à **92 540 €** contre **107 658 €** en 2017 soit une baisse de **14,04 %**.

Les autres produits de gestion courante génèrent une recette de **129 468 €**, ces recettes proviennent essentiellement des revenus des loyers des logements et cases commerciales que nous avons mis en location.

Les produits financiers sont constitués principalement du remboursement par la Métropole des intérêts d'emprunt théorique suite au transfert de la voirie en 2015. Ce montant s'élève à **24 708 €** pour 2018.

Les produits exceptionnels s'élèvent à **207 806 €**. Ils se composent principalement des produits des cessions d'immobilisations pour un montant de **181 587 €**.

De nouveau en 2018, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts communaux tout en conservant une offre élevée de service public et en finançant des projets indispensables à la redynamisation de notre Ville.

Depuis 2017, l'Etat a cessé de réduire ses dotations alors que parallèlement la Métropole a augmenté les siennes au profit de notre Ville. L'augmentation des recettes, associée à la maîtrise des dépenses, a permis d'augmenter très fortement la capacité de désendettement de la Ville.